

**Aux représentants légaux
des élèves 7P à 11S**

Publication sur le site internet

Réf. PhD/ani

Crassier, le 18 août 2025

Concerne : Fournitures scolaires prêtées aux élèves

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'obligation de recouvrir les livres, les brochures et les cahiers n'est plus d'actualité.

Nous tenons toutefois à attirer votre attention sur le fait qu'un certain nombre de livres sont prêtés aux élèves et récupérés en fin d'année. Nous devons pouvoir compter sur une durée de vie de ces ouvrages suffisante, pour permettre à plusieurs volées d'élèves de les utiliser.

Lors de la reddition du matériel en fin d'année scolaire, nous évaluerons l'état des livres rendus, en tenant bien entendu compte de leur durée de vie. Si nous estimons qu'ils ont été anormalement usés, nous nous verrons contraints de vous faire payer tout ou partie du prix du ou des ouvrages endommagés.

Un système de code sous forme d'un ex-libris tamponné en début d'ouvrage vous renseigne sur son état.

I = Neuf / Très bon état
II = Bon état / Légèrement usagé
III = Usagé / Passable

Vous trouverez la liste du matériel prêté sur notre site, ce qui vous permettra de vous rendre compte de sa valeur. Vous êtes prié.e.s de prendre connaissance de ces documents.

Afin de limiter les déconvenues en fin d'année, nous vous invitons à sensibiliser votre enfant pour qu'il/elle prenne le plus grand soin du matériel qui lui est remis. L'agenda, par exemple, est un document qui doit rester toute l'année en bon état.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Philippe DUCOMMUN-DIT-BOUDRY
Directeur



Copie

- M. Linder, responsable de l'économat
- Corps enseignant 7P à 11S